



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

## **Gérald DARMANIN dévoile le projet de rénovation de la cité administrative de Colmar**

**Sur proposition du préfet de la région Grand-Est et du préfet du Haut-Rhin, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a validé le projet de rénovation de la cité administrative de Colmar.**

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation des cités administratives sans précédent, doté d'un milliard d'euros sur la période 2018-2022 et adopté dans la loi de finances pour 2018. La nouvelle cité offrira aux usagers et aux agents publics un cadre de travail sûr, moderne et parfaitement adapté aux enjeux énergétiques des 30 prochaines années.

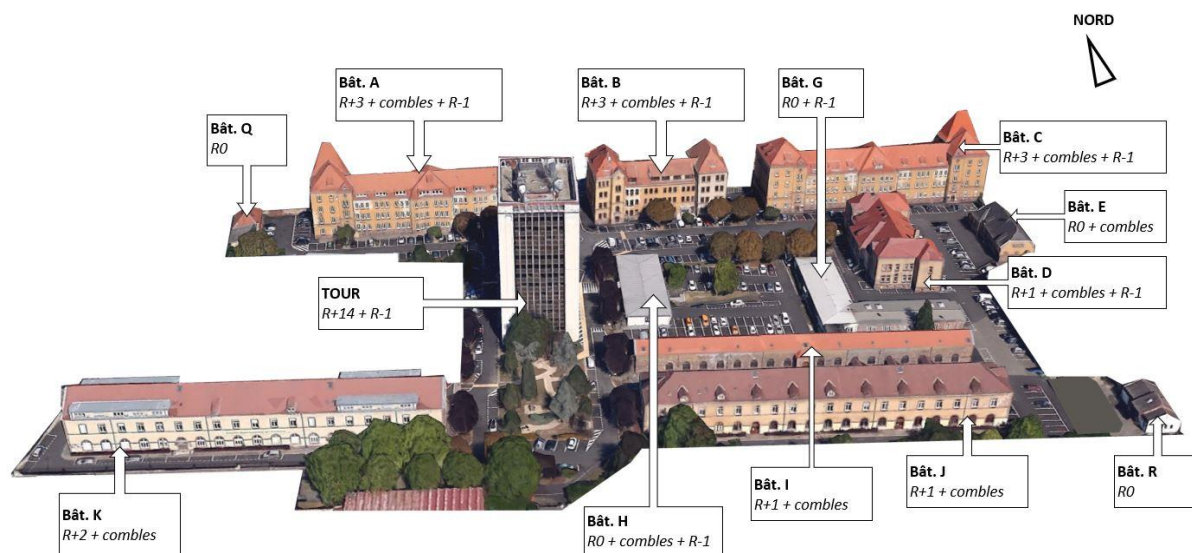
\*

La cité administrative de Colmar, implantée rue Fleischhauer, bénéficie d'une situation favorable, à proximité du centre historique et au centre de l'agglomération. Elle est issue de la transformation, en 1950, de l'ancienne caserne militaire Macker, construite au XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle regroupe aujourd'hui 13 bâtiments, pour une superficie de plus de 20 500m<sup>2</sup> et une capacité d'accueil totale de 720 postes de travail.

Le projet de rénovation, d'environ 31 M€, comprend la destruction de trois bâtiments – dont une tour de grande hauteur construite dans les années 1960, extrêmement coûteuse en fonctionnement et vétuste – au profit d'un bâtiment neuf. Les bâtiments restants feront l'objet de travaux de rénovation thermique. La facture énergétique des services sera réduite de plus de 70%. Enfin, le projet repose sur d'importants travaux d'aménagement et de densification : la cité pourra accueillir 180 agents actuellement installés dans le parc locatif privé, ce qui générera des économies significatives de fonctionnement.

A l'issue des travaux, prévue en décembre 2022, la cité administrative de Colmar sera entièrement rénovée et fonctionnelle, au bénéfice des agents comme du public qu'elle accueillera.

Ce projet a été labellisé par la CNIP (Conférence nationale de l'Immobilier public) puis validé par le ministre de l'action et des comptes publics. Le préfet du Haut-Rhin, la direction de l'immobilier de l'État et les chefs de services vont désormais en préciser ensemble les contours, en associant étroitement les agents et leurs représentants.



Contacts presse :

Direction générale des Finances publiques : 01 53 18 64 76

Cabinet de Gérald Darmanin : 01 53 18 45 03 – [presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)